



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES
Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

☎ 03.20.30.54.72

Commune de FLETRE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le G.A.E.C. ASSEMAN FRERES - siège social : 664 rue au Beurre 59270 FLETRE - a déposé un dossier en vue d'exploiter un élevage porcin de 5231 animaux-équivalents avec 4230 places de porcs de plus de 30 kg, à FLETRE, 664 rue au Beurre, comprenant les activités principales suivantes soumises à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

2102.1 Porcs (activité d'élevage, vente, transit, etc) en stabulation ou en plein air, à l'exclusion d'activités spécifiques visées à d'autres rubriques : installations dont les activités sont classées au titre de la rubrique 3660.

3660 b) - Elevage intensif de volailles ou de porcs : b) avec plus de 2 000 emplacements pour les porcs de production (de plus de 30 kg)

L'épandage se fera sur les communes de BAILLEUL, BOESCHEPE, GODEWAERSVELDE, HONDEGHEM, SAINT-JANS-CAPPEL, STAPLE, STEENVOORDE, TERDEGHEM.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, cette demande sera soumise à enquête publique en mairie de **FLETRE**, du **22 septembre 2015 au 23 octobre 2015 inclus**, où le public pourra prendre connaissance du dossier, tous les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations qui seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr.

Monsieur Jean-Pierre DEKEISTER, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de **FLETRE**, de **9 h à 12 h**, les **22 et 30 septembre 2015 et 7, 17 et 23 octobre 2015**.

Les observations écrites ou orales auxquelles la demande susvisée donnerait lieu devront, avant l'expiration du délai d'enquête ci-dessus fixé, être consignées au registre ouvert à cet effet, lequel restera à la disposition du public pendant le même temps en mairie de FLETRE. Des observations peuvent être transmises par voie électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique à la Préfecture du Nord aux heures d'ouverture du public, ou sur le site internet (www.nord.gouv.fr- Rubrique ICPE – autres ICPE – agricoles, industrielles, etc - autorisations) ou auprès des mairies consultées lors de l'enquête publique.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.